

NOM DE L'ETABLISSEMENT :

ADRESSE :

NOM DE L'AS (si différent) :

Tel Etablissement :

Mail Etablissement :

Nom et prénom du Chef d'Etablissement :

Equipe pédagogique EPS :

Coordinateur :

Tel :

Mail :

Professeur(s) :

Tel :

Mail :

Tel :

Mail :

Tel :

Mail :

Tel :

Mail :

Tel :

Mail :

Cocher le mode de fonctionnement choisi (explication en page 3 et 4)

	NOMBRE D'ELEVES	AFFILIATION + COTISATION FORFAIT	AFFILIATION + COTISATION LICENCE
Collège			
Lycée GT			
Lycée Pro			
Lieu de Ramassage en Car :			PAS DE RAMASSAGE EN CAR
Arrêt de Bus :			

Signature du Chef d'Etablissement

COLLEGE

Affiliation :

.....(Nombre total d'élèves dans l'établissement) x 3,50€ = €

Cotisation :

- **Au forfait**

.....(Nombre total d'élèves dans l'établissement) x 3,80€ = €

- **A la licence**

.....(Nombre de licence(s) demandée(s)) x 20,00€ = € (Sans ramassage)

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

Affiliation :

.....(Nombre total d'élèves dans l'établissement) x 3,50€ = €

Cotisation :

- **Au forfait**

.....(Nombre total d'élèves dans l'établissement) x 3,80€ = €

- **A la licence**

.....(Nombre de licence(s) demandée(s)) x 20,00€ = € (Sans ramassage)

LYCEE PROFESSIONNEL

Affiliation et Cotisation (Sans ramassage)

.....(Nombre total d'élèves dans l'établissement) x 2,50€ = €

Affiliation et cotisation (Avec ramassage)

.....(Nombre total d'élèves dans l'établissement) x 2,50€ = € (affiliation)

.....(Nombre total d'élèves dans l'établissement) x 3,80€ = € (Cotisation)

Le paiement s'effectue :

- par chèque à l'ordre de « Ugsel Bouches du Rhône »
- par virement :

Banque	Indicatif	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30002	02838	0000072378S	50	MARSEIL LIBERATION



BOUCHES-DU-RHÔNE

COLLEGE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

AFFILIATION

Seules les associations sportives des établissements peuvent s'affilier.

Tout établissement de l'enseignement catholique adhérent à l'UGSEL doit payer l'affiliation.

Par décision de l'AG du 27 novembre 2019 le montant de l'affiliation est de 3,50€ par élève inscrit dans l'établissement.

Cette somme doit être acquittée lors du renvoi du dossier d'adhésion, avant le début de toute compétition, et avant la date de l'Assemblée Générale.

COTISATION

L'établissement choisit un des 2 modes de fonctionnement suivants

LE FORFAIT

Par décision de l'AG du 27 novembre 2019 le montant du forfait est de 3,80€ par élève inscrit dans l'établissement.

Tous les élèves peuvent participer aux compétitions

Ils sont ramassés en car pour les compétitions de Comité ou de Territoire.

Le comité BDR prend en charge la moitié des frais pour les Championnats Nationaux.

Le forfait est payable soit:

- en une fois (avant le 01/12)
- en deux fois (2€/élève avant le 01/12 et 1,80€/élève avant le 01/03)

Les licences sont éditées par les enseignants pour les élèves participant aux compétitions.

LA LICENCE

Par décision de l'AG du 27 novembre 2019 le montant de l'affiliation est de 20€ par élève licencié.

Seuls les élèves ayant réglé leur licence peuvent participer aux compétitions.

Les trajets en car ne sont pas assurés

Le comité ne participe pas aux frais pour les Championnats Nationaux et les enseignants ne peuvent être accompagnateurs pour une compétition nationale que si leur établissement prend en charge leurs frais de déplacement.

Les licences individuelles sont payées au moment de la demande soit au minimum 15 jours avant la compétition

Quel que soit le mode de fonctionnement choisi, aucune licence ne sera délivrée si l'établissement n'est pas à jour de ses cotisations.

AFFILIATION et COTISATION

L'établissement choisit un des 2 modes de fonctionnement suivants

FORFAIT

AFFILIATION SANS RAMASSAGE :

Par décision de l'AG du 27 novembre 2019 le montant LP DU FORFAIT AFFILIATION SANS RAMASSAGE est de 2,50€ par élève inscrit dans l'établissement.

Tous les élèves peuvent participer aux compétitions

Les trajets en car ne sont pas assurés

Le comité ne participe pas aux frais pour les championnats nationaux et les enseignants ne peuvent être accompagnateurs pour une compétition nationale que si leur établissement prend en charge leurs frais de déplacement.

Le forfait affiliation sans ramassage doit être acquitté lors du renvoi du dossier d'adhésion, avant le début de toute compétition, et avant la date de l'Assemblée Générale.

FORFAIT

AFFILIATION AVEC RAMASSAGE :

Par décision de l'AG du 27 novembre 2019 le montant LP DU FORFAIT AFFILIATION AVEC RAMASSAGE est de (2,50 + 3,80 €) par élève inscrit dans l'établissement.

Tous les élèves peuvent participer aux compétitions

Ils sont ramassés en car pour les compétitions de Comité ou de Territoire.

Le comité BDR prend en charge la moitié des frais pour les Championnats Nationaux

Le forfait affiliation doit être acquitté lors du renvoi du dossier d'adhésion, avant le début de toute compétition, et avant la date de l'Assemblée Générale.

Le forfait ramassage est payable soit:

- en une fois (avant le 01/12)
- en deux fois (2€/élève avant le 01/12 et 1,80€/élève avant le 01/03)

Quel que soit le mode de fonctionnement choisi, aucune licence ne sera délivrée si l'établissement n'est pas à jour de ses cotisations.